

TRIBUTAT.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE CITOYEN CHASSIRON,

MEMBRE DU TRIBUNAT,

*Sur la motion d'ordre relative à l'hérédité
du Pouvoir Exécutif, et au titre d'Em-
pereur à conférer au Premier Consul*
BONAPARTE.

Séance du 12 floréal an 12.

CITOYENS TRIBUNS,

JE ne prendrais point la parole après les orateurs
qui m'ont précédé, si dans une circonstance tellement
importante que le sort de la France et le repos de
l'Europe y semblent attachés, le peuple français n'avoit

le droit de connoître les motifs qui déterminent chacun de ceux qui prononcent aujourd'hui sur ses destinées.

Et ici, Tribuns, notre intérêt est d'accord avec notre devoir. Il vaut mieux prévenir qu'attendre le jugement des siècles à venir; et si jamais des factions devoient encore agiter notre patrie, ne leur laissons pas le dangereux privilège d'interpréter nos intentions, qu'hier encore on a méconnues à cette tribune. Fixons dès ce moment le jugement de la postérité, comme nous voulons fixer la destinée du grand peuple que nous représentons.

Loin de moi la pensée de chercher dans les souvenirs de la révolution un titre d'accusation contre nos pères; je sais respecter le malheur. C'est moins aux hommes qu'aux inévitables événemens qu'il faut s'en prendre, si toutes les parties de l'Etat étoient tombées en dissolution, tous les ordres, tous les pouvoirs dans l'anarchie: mais nous avons assez cruellement expié ces erreurs, pour qu'elles soient pour nous une puissante leçon.

L'Etat n'a péri que parce que l'anarchie étoit dans l'Etat. Serrons donc tellement les pouvoirs dans l'Etat, que l'anarchie ne puisse plus les désunir.

Nous avons tous voulu, nous voulons encore terminer une grande révolution; mais malgré tous nos efforts, le peuple français n'est-il pas dans la position d'un homme qui, dans une longue convalescence, se remue, s'agite sans cesse pour chercher la situation qui peut lui procurer le repos? Tout est précaire, tout est provisoire, tout est en viager. Voilà ce que nos ennemis répétoient *avec ironie*, et nous-mêmes *avec inquiétude*; et lorsque nous avons cru les prévenir ces inquiétudes en appelant des consuls à vie, lorsque nous

avons transmis au chef du gouvernement le droit de nommer son successeur, un poignard parricide n'a-t-il pas été près de renverser le chef de l'Etat, et nous et nos institutions? — Si nous oublions aujourd'hui cette terrible leçon, demain peut-être la responsabilité du sort de la France peseroit sur nos têtes. Au-dehors des guerres étrangères, au-dedans des partis comprimés, mais qui ne disparaîtront qu'avec la génération présente; des haines, des discordes, des *vengeances héréditaires*, des guerres civiles *religieuses*, des guerres civiles *politiques*: voilà donc quel pourroit devenir le sort du peuple français.

Et nous léguerions à notre postérité ce sanglant héritage! et nous balancerions sur les moyens quand nous n'avons pas le choix des moyens!

Tout ce qui porte un caractère extraordinaire frappe, étonne le vulgaire. — Cependant il ne s'agit ici que d'un événement plusieurs fois retracé dans notre histoire, et dont le dernier exemple est dans cette même race des Capetiens, que proscrivent aujourd'hui ses fautes et ses malheurs.

Nous ne voulons que ce que la nation libre, unie alors de volonté et d'intention, délibérant dans chaque bailliage, ce que tous les ordres de l'Etat, votant séparément, ont voulu, ont demandé d'un bout de la France à l'autre.

Et je ne présume point qu'on veuille opposer aujourd'hui au vœu libre de 1789, ceux qui ont été émis depuis jusqu'au 18 brumaire; je prie mon collègue de me dispenser de toute preuve à cet égard.

Je sais respecter les erreurs quand elles ont eu pour motif l'enthousiasme de la liberté: mais remercions

au moins l'Être Suprême d'avoir mis un terme à ces erreurs.

Rendons d'immortelles actions de grâces à ce grand modérateur des empires, d'avoir placé au milieu de nous cet homme qu'il doua d'un vaste génie, un de ces hommes qui commandent à leur siècle, et qui prononcent d'avance les destinées des siècles à venir.

Nous sommes aujourd'hui aussi libres, mais plus éclairés que les Francs nos aïeux, qui voulant constituer un Etat dans leur conquête, élevoient leurs chefs sur le bouclier. — N'avons-nous pas aussi conquis le sol que nous habitons? — Ne l'avons-nous pas conquis sur les puissances étrangères qui vouloient le partager, sur les partis, les factions intérieures qui vouloient le diviser? Ne l'avons-nous pas conquis sur nous-mêmes, sur tous les préjugés, les intérêts révoltés, les haines, les passions qui tendoient à tout dissoudre. — Qu'on nous permette donc d'user du plus beau droit de la conquête, *celui de la conserver.*

Mais une telle conquête ne peut être conservée que par la force des institutions qui la défendent. La fortune des armes n'est pas impérissable comme la gloire qui les accompagne; elle ne se conserve que par des institutions prises dans les mœurs, dans le caractère même de la nation qu'elles doivent protéger; et si à la tête de ces institutions se présente l'unité de pouvoir dans le chef du Gouvernement, l'hérédité dans la famille consacrée à l'Etat, nous n'oublierons jamais que parmi ces institutions chères à la nation, le pouvoir représentatif est la seule garantie des droits de la nation.

Voilà la réponse à celui de mes collègues qui a combattu la motion proposée; nous lui répéterons sans cesse:

« Nous déléguons le pouvoir exécutif , nous conservons les droits du peuple français.

La postérité n'aura point à nous reprocher d'avoir oublié que les premiers Francs choisissent et proclamaient leurs chefs dans les assemblées du Champ-de-Mars. »

« Qu'à ces assemblées tumultueuses , qui ne pouvoient plus convenir à un grand peuple , à des guerriers devenus propriétaires et citoyens , succédèrent des Etats-généraux , dont la suspension fut peut-être le coup le plus funeste porté par nos rois à la monarchie ; — que les différentes provinces ne s'agrégèrent à l'Empire qu'en conservant , par une capitulation expresse , leurs assemblées d'Etat ; que , dans d'autres provinces , le *simulacre des Etats* fut au moins conservé dans les parlemens ; qu'au moment de la révolution , le premier cri de tous les Français , de tous les partis , de tous les ordres , si divisés sur tous les autres objets , fut de réclamer la convocation , à époque fixe et déterminée , des Etats-généraux ; que pendant la révolution même , au milieu de nos désastres et de tous nos malheurs , celui qui affecta le plus douloureusement la nation , ce furent les attentats contre la Représentation nationale. Nous savons que jamais un grand peuple n'exprima pendant une longue suite de siècles un vœu aussi prononcé.

Qui donc osera nous accuser d'avoir oublié , méconnu cette grande institution politique , que les Français regardèrent toujours leurs assemblées d'états comme le palladium de leur liberté , et qui précéda parmi eux celui de l'hérédité et de l'unité dans le pouvoir exécutif ? »

Loin de nous encore ces hommes qui veulent avilir toutes nos institutions parce qu'ils sont vils eux-mêmes , qui osent dire que le peuple français , fatigué de mal-

heurs, *n'a plus de volonté*, que toutes les formes de gouvernement *lui sont indifférentes* : dernier cri, dernière ressource d'un parti vaincu.

Qu'il me soit permis, citoyens Tribuns, de lui répondre au moment où nous allons consacrer le plus grand acte de la volonté nationale.

Ah ! sans doute le peuple français a été indifférent, incertain sur toutes les formes de gouvernement qui lui ont été offertes depuis la révolution, ou plutôt il les a dédaignées parce qu'il n'y voyoit ni garantie ni stabilité ; mais nous présenter cette incertitude, cette vague inquiétude qui nous agitoit, pour de l'indifférence et du découragement, ce seroit le plus grand des crimes de lèse-nation.

Et à quelle époque le peuple français fut-il indifférent sur ses destinées ? Etoit-ce au moment de nos désastres ? Lorsque resté debout au milieu des ruines de son gouvernement, de ses lois, de ses institutions, il voloit aux frontières sous des chefs encore inconnus à la victoire, pour aller disputer ses ruines aux puissances coalisées et sauver au moins son indépendance ? Etoit-ce au moment où, après les plus grands malheurs, fruits amers de son ambition, un de nos rois rallia la nation tout entière, en lui disant : *Tout est perdu hors l'honneur.*

Les Français n'ont point de volonté nationale. Ah ! combien cette criminelle pensée a coûté cher à la longue dynastie de nos rois ! combien elle a été fatale à cette coalition des peuples armés, auxquels on crioit aussi *du haut de la tour de Londres* :

« Vous triompherez aisément d'un peuple qui n'a plus d'énergie, plus de volontés ! »

Combien elle deviendroit encore funeste, cette pensée criminelle, aux pouvoirs que nous allons instituer, s'ils osoient jamais s'y livrer !

Non, ce n'est point au chef que nous choisissons aujourd'hui qu'il faut apprendre qu'il est une volonté nationale, lui dont le plus haut titre de gloire pour lui, de reconnaissance pour nous, est d'avoir, malgré tous les obstacles, tous les intérêts contraires, deviné, prévenu le vœu national, en rappelant parmi nous les institutions les plus chères à la nation.

Ce n'est point encore à ce grand citoyen, dont le plus beau titre est d'avoir porté aux nations étrangères le vœu national pour le repos de l'Europe, en paroissant parmi elles *comme un ministre de clémence et de paix.*

Ce n'est point à celui dont la mâle éloquence soutint si souvent les droits du peuple dans nos assemblées nationales, et sur-tout dans cette enceinte. Ce n'est point enfin à ceux qui, par cette auguste volonté, ont atteint de si hautes destinées, qu'il faudra jamais apprendre qu'il est au-dessus d'eux *une volonté nationale.*

Mais, a-t-on dit encore, qui peut répondre de leurs successeurs ? L'empire romain n'eut-il pas ses Néron, ses Commode, avec ses Titus et ses Antonins ?

Sans doute ce malheur peut affliger l'humanité. Mais faut-il renoncer à cultiver, à ensemer la terre, parce que quelques récoltes peuvent être détruites par des orages ? Et si jamais, parmi les successeurs du grand homme que nous élevons aujourd'hui sur le pavois, il pouvoit en exister un seul qui méconnût les droits de la nation, j'oserois lui dire dès cet instant : Regardez cette antique monarchie, elle n'a tombé que parce que des rois foibles

et orgueilleux ont osé douter que la nation française eût une volonté, ou qu'ils ont pris pour elle les passions et les intérêts de leurs courtisans; vous tomberiez comme cette ancienne dynastie si vous imitez ses erreurs. Si toutes vos institutions ne s'appuyoient point sur les mœurs, sur le caractère national, elles ne prendroient point racine sur le sol français, et bientôt elles tomberoient desséchées comme la plante séparée du sol nourricier.

Français, voilà votre garantie, voilà votre sûreté; elle est impérissable, elle repose tout entière sur votre courage et votre volonté.

Qu'on ne nous accuse donc plus de compromettre votre souveraineté, votre liberté!

Ah! celui qui nous adresse ce reproche a prouvé contre lui-même; et je le remercie d'avoir émis dans cette tribune une opinion qui prouvera à toute l'Europe la liberté du vœu que nous émettons.

Tribuns, je sens que le même sentiment m'entraîne toujours vers les mêmes idées; mais je n'ai pu supporter l'accusation qui nous a été faite comme Français, comme citoyens, comme organes de la volonté nationale, de provoquer une mesure qui suspend, qui anéantit la volonté nationale.

Permettez-moi donc d'exprimer ici son vœu tout entier, tel que je le conçois, tel qu'il est imprimé dans vos âmes.

Vous voulez, avec tout le peuple français, que l'honneur et la vertu soient toujours le ressort du Gouvernement, que le système représentatif soit la plus sûre garantie des droits de la nation; vous voulez que tous les

cultes soient libres et qu'il n'y ait de proscrit que l'intolérance.

Vous voulez que l'impôt soit également réparti sur tous les citoyens, sur toutes les choses mobilières ou immobilières qui doivent le supporter, qu'il soit toujours délibéré, consenti par la nation ou ses représentans.

Le peuple français veut que le chef qu'il choisit donne une telle force à cet Empire, que cette force même réalise, s'il est possible, le vœu d'une paix universelle continentale, en rendant désormais toute guerre impossible.

Que les mers appartiennent à toutes les nations civilisées, que le commerce maritime soit libre pour tous les peuples.

Il veut qu'à nos lois civiles enfin constituées, succèdent de bonnes lois criminelles, des lois et des réglemens sages d'administration publique, qui remplacent nos erreurs et nos systèmes en économie politique.

Voilà le mandat que nous déléguons. Qui oseroit maintenant nous accuser d'abandonner les droits de la nation, nous tous qui plus d'une fois avons compromis notre existence pour sauver les droits du peuple français?

Illustre NAPOLÉON, malgré vos éclatans services, malgré la gloire qui vous environne, je ne veux point ici vous le dissimuler, voilà à quelles conditions nous vous saluons Empereur des Français. L'Empire est à ce prix, osez donc l'accepter.

La tâche est grande sans doute, mais elle n'est point au-dessus de votre génie, parce que c'est de vous qu'un grand écrivain de l'antiquité semble avoir dit :

Il croit n'avoir rien fait, s'il reste encore à faire.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de vos droits à l'Empire, parce que nous le devons à la reconnaissance; désormais, ces droits une fois *consacrés*, nous vous parlerons souvent des droits de la nation, des devoirs qu'elle vous impose. Remplissez donc vos hautes destinées; et puisse le Dieu dont vous avez relevé les autels, vous donner des successeurs qui marchent sur vos traces, qui conservent vos institutions, qui soient dignes de vous et du peuple français! Puisse leur sagesse éloigner d'eux à jamais les mesures que nous adoptons aujourd'hui pour le salut de cet Empire!

Je vote pour la proposition énoncée dans la motion d'ordre qui est le sujet de la délibération.

A PARIS, DE L'IMPIMERIE NATIONALE.

Floréal an 12.